

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

2019



Cité Internationale ©Aderly

Décembre 2019

CCSPL LOCALS
COMMISSION
CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
GRANDLYON

GRANDLYON
la métropole



DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

POUR CONTACTER
LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Service Participation et Implication Citoyennes
20 rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon cedex 03
Tél. : 04 26 99 39 04
Fax : 04 78 63 48 80
ccspl.grandlyon.com/
www.grandlyon.com

*Couverture : Cité Internationale Tourisme© B. Robert - Aderly, 2019
Photos © Grand Lyon /L. Danière /E. Soudan /T. Fournier /S. Hohmann /H. Canet /DR
Réalisation et mise en page : Grand Lyon / Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Décembre 2019*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
PRÉSENTATION DE LA CCSPL	6
Objectifs & missions.....	6
Composition	7
Fonctionnement.....	9
Méthode de travail.....	9
Focus sur les séances d'information-débat	10
Visites	13
AGENDA DES COMMISSIONS	15
Réunions plénières & dossiers examinés	15
Groupes de travail thématiques	15
AVIS RÉGLEMENTAIRES	16
Avis de la CCSPL sur les projets de délégation de service public	16
Avis de la CCSPL sur les CRTF & rapports dits « Barnier »	16
autres Avis de la CCSPL	27
ANNEXE	30
Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité	30



© Grand Lyon - DR



© Grand Lyon - L.Danière



© Grand Lyon - Propreté



© Grand Lyon - E. Soudan



© Grand Lyon - SH



© Grand Lyon - L.Danière



© Aderly



© Grand Lyon - E.Soudan

PRÉAMBULE

Le présent rapport clôt la dernière année des travaux de la CCSPL dans le cadre du mandat 2014 – 2020.

Pour l'année 2019, l'actualité réglementaire de la CCSPL s'est maintenue à un niveau élevé ; elle a donné lieu à 7 groupes de travail, dont 6 dédiés à l'examen des rapports annuels d'activité 2018 de nos concessionnaires et délégataires de service public et des rapports dits Barnier (eau, déchets). La commission a également rendu 16 avis, au cours de trois séances plénières.

Pour ce qui est des séances d'information – débat, trois rendez-vous ont permis de faire un point sur : les nouvelles mobilités, le Schéma directeur des énergies et enfin la réduction des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'amélioration du tri des emballages et des papiers. Ces rencontres croisent le regard de professionnels de la Métropole et d'experts extérieurs sur des thèmes identifiés, et en lien avec les thèmes traités par ailleurs, sur le plan réglementaire, par la commission.

Enfin, trois visites ont concerné : le Golf de Chassieu, l'ancienne usine de traitement des eaux de Saint-Clair et le nouveau centre de recyclage des déchets de PAPREC.

Vous découvrirez dans les pages suivantes une présentation de la CCSPL, incluant un focus sur les séances d'information-débat et sur les visites de sites, puis l'ensemble des activités réglementaires et des avis de la CCSPL en 2019.

**La présidente de la CCSPL,
Vice-présidente de la métropole de Lyon en charge de la politique de concertation,
de la Participation citoyenne et de la Vie associative**

OBJECTIFS & MISSIONS

Selon la loi (article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales), les CCSPL :

- **Examinent chaque année :**
 - les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
 - les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;
 - le bilan d'activité des services exploités en régie.
- **Sont consultées de manière obligatoire** pour avis par l'assemblée délibérante sur :
 - tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation ;
 - tout projet de contrat de partenariat ;
 - tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de cette régie ;
 - tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.
- **Peuvent inscrire à l'ordre du jour** toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux à la demande d'une majorité de ses membres.

Les services publics concernés par la CCSPL de la Métropole de Lyon sont les suivants :

- L'eau et l'assainissement ;
- La prévention et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Le chaud et le froid urbains ;
- Le gaz et l'électricité (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Le Très Haut Débit ou THD (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Les parcs de stationnement ;
- Les équipements métropolitains en délégation de service public : les cimetières/crématoriums métropolitains, le golf de Chassieu, le boulevard périphérique nord de Lyon, le Centre des Congrès, etc. ;
- La restauration scolaire des collèges métropolitains (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Tout autre service public délégué ou exploité en régie directe dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de la Métropole de Lyon est également **une instance de concertation relevant de la politique de participation citoyenne** définie dans la Charte de la Participation adoptée en 2003. Ce positionnement lui confère une ambition bien plus importante que le cadre juridique : elle est l'un des dispositifs de mise en œuvre de la politique de participation et d'implication citoyennes de la Métropole et non une simple chambre d'enregistrement.

La Métropole de Lyon a ainsi souhaité que la CCSPL **constitue pleinement :**

- Un lieu de dialogue avec les associations d'usagers ;
- Une commission consultative pour enrichir l'expertise technique et politique de la Métropole afin d'améliorer la qualité des services urbains ;
- Une commission en capacité d'élaborer une réflexion et des propositions, au-delà de la simple consultation.

La CCSPL en chiffres nombre d'actes / d'événements	2018	2019
• Nombre total d'avis rendus dont :	15	16
- CRTF* et rapports annuels	13	13
- projets de délégations de services publics	1	1
- autre avis	1	2
• Nombre total de séances plénières	2	3
• Nombre total de groupes de travail, dont :	7	7
- GT liés aux CRTF	6	6
- réunions des GT <i>ad hoc</i>	1	1
• Séances information-débat	2	3
• Visites	2	3
<i>*CRTF : Comptes-rendus techniques et financiers</i>		

COMPOSITION

La CCSPL de la Métropole de Lyon est composée de :

- **un quart de conseillers métropolitains** désignés selon le principe de la représentation proportionnelle et nommés par le Conseil métropolitain ;
- **trois quarts de représentants d'associations locales** nommées par le Conseil métropolitain.

En 2019, la CCSPL se compose de :

20 conseillers métropolitains (titulaires)

47 représentants associatifs titulaires (28 associations)

Les associations sont nommées sur un mandat complet, avec une mise à jour annuelle des représentants d'associations si besoin. La collectivité a souhaité mobiliser **des associations intervenant sur des champs variés, au-delà des thématiques couvertes par les délégations de service public, avec une pluralité de points de vue afin d'enrichir les débats et les propositions** de la CCSPL. Elle est donc composée d'associations de consommateurs, de contribuables, d'usagers, d'associations familiales, d'associations représentant un public spécifique, d'associations thématiques ou encore d'associations professionnelles.

► 20 ÉLUS MÉTROPOLITAINS ET LEURS SUPPLÉANTS

Pierre ABADIE.....	suppléé par	Virginie POULAIN
Emeline BAUME	suppléée par	Gilles ROUSTAN
Romain BLACHIER	suppléé par	Elsa MICHONNEAU
Denis BOUSSON	suppléé par	Yves JEANDIN
Anne BRUGNERA.....	suppléée par	Brigitte JANNOT
Marie-Christine BURRICAND.....	suppléée par	Djamila GHEMRI
Pascale COCHET	suppléée par	Thérèse RABATEL
Jean-Paul COLIN.....	suppléé par	Valérie GLATARD
Jean-Luc DA PASSANO.....	suppléé par	Pierre DIAMANTIDIS
Christophe DERCAMP	suppléé par	Martine DAVID
Sandrine FRIH(Présidente)	suppléée par	Samia BELAZIZ
Corinne IEHL.....	suppléée par	Nathalie PERRIN-GILBERT
Laura GANDOLFI.....	suppléée par	Claire LE FRANC
Stéphane GUILLAND.....	suppléé par	Clotilde POUZERGUE
Bertrand ARTIGNY.....	suppléé par	Béatrice VESSILLER
Murielle LAURENT	suppléée par	Béatrice GAILLIOUT
Claudette LECLERC	suppléée par	Irène BASDEREFF
Thierry PHILIP	suppléé par	Sandrine RUNEL
Mohamed RABEHI	suppléé par	Eric FROMAIN
Véronique SARSELLI.....	suppléée par	Doriane CORSALE

► 47 REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS

ABC HLM (Association des Bailleurs et Constructeurs HLM du Rhône)

M. Daniel GODET
Mme Anne WARSMANN

ACER (Association des Consommateurs d'Eau du Rhône)

Mme Micheline DESSEIGNE
M. Jean-Louis LINOSSIER

AMORCE

M. Nicolas GARNIER
M. Olivier CASTAGNO

APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)

Jean-Luc VOEGTLIN

ARBUE (Association Rhône Beaujolais des Usagers de l'Eau)

M. Bruno DUCLUZAUZ
Mme Christiane LE CARBOULLEC

Association sportive du golf du Grand Lyon

Chassieu

M. Jean DYON

ASSUCLY (Association des Usagers du Chauffage Urbain du Grand Lyon)

M. Roland BALDO
M. Bernard VALLI

ATTAC (Action pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens)

Mme Monique BOUCHARD
Mme Josette NOYAU

CAEL (Collectif d'associations de l'Est Lyonnais)

M. Paul COSTE

CANOL (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais)

M. Gilbert ANDRÉ
M. Robert CAMBET

CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité)

M. Régis CASATI

CPME du Rhône (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises)

M. Frédéric ADRIAENS

Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Lyon (UNPI 69)

M. Victor-John VIAL-VOIRON
M. Cédric COSTET

CLAUDA (Comité de Liaison et d'Action des Usagers Des Administrations)

Mme Jacqueline MONDINO
Mme Denise GALLO

CLCV Rhône (Association nationale de défense des consommateurs et usagers)

M. Patrick PINOT

CNL (Confédération Nationale du Logement)

M. René VENET
M. Augustin GNANGUENON

Déplacements Citoyens

M. Jean MURARD

Familles en mouvement

M. Hervé RIVAL DE ROUVILLE
M. Samir BOUAOUN

FCPE Rhône (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques du Rhône et de la Métropole)

Mme Hélène VOGT

FRAPNA Rhône (Fédération Rhône-Alpes protection de la nature)

M. Emmanuel ADLER

INDECOSA CGT

Mme Anne LE RESTIF

Nouveaux Consommateurs Du Rhône

Mme Maggy HENRY
M. Jean-Paul HERRES

ORGECO (Organisation Générale des Consommateurs du Rhône)

Mme Marie-Julie EPAL
M. Jean-Philippe TURCOTTI

PEEP (Association Départementale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public du Rhône)

M. Olivier TOUTAIN
Mme Ndra SÉMAIL

UCIL (Union des Comités d'Intérêt Locaux)

M. Denis EYRAUD
Mme Marie-Pierre ANDRÉ

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

M. Jean-François GONNET
Mme Jacqueline PAYRE

UFCR Que Choisir (Union fédérale des consommateurs)

M. Michel BOUTARD
M. Jean-Pierre ROCHETTE

Zéro Déchet Lyon

Mme Mathilde PARQUET
Mme Sophie GIRET-HAOUY

FONCTIONNEMENT

La CCSPL est dotée d'un **programme de travail annuel**, adopté en séance plénière, lequel :

- identifie les sujets sur lesquels la Métropole souhaite recueillir l'avis de la CCSPL et le type de saisine correspondant (avis synthétique, argumenté, contribution) ;
- définit le cycle de formations, informations, séances d'information-débat et visites le cas échéant ;
- détermine le type (information, formation, analyse, élaboration de propositions) et le nombre de groupes de travail à réunir, ainsi que les séances plénières ;
- s'adapte à l'actualité des dossiers.

La CCSPL se réunit :

- en séance plénière,
- en groupe de travail, en moyenne 1 à 2 fois par an,
- en bureau.

Le nombre de réunions varie en fonction de l'actualité de la commission.

Les groupes de travail permanents sont là pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs à tel ou tel service public. Ils portent sur :

- L'eau et l'assainissement
- Les déchets ménagers et assimilés
- L'énergie (gaz, électricité, réseaux de chaleur et de froid urbains)
- Les parcs de stationnement et le boulevard périphérique nord de Lyon
- Les équipements métropolitains (golf, cimetières/ crématoriums, centre des congrès...)
- Le très haut débit (THD)
- La restauration scolaire des collèves
- ...

Le Bureau comprend 4 élus et 5 représentants d'associations. Ses membres sont désignés en début de mandat et font l'objet d'un renouvellement tous les 3 ans. Le Bureau a pour mission de préparer le programme de travail de la commission ainsi que ses avis. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

En 2019, le Bureau était composé de :

- Sandrine FRIH, Vice-présidente en charge de la Politique de la concertation, de la Participation citoyenne et de la Vie associative, et présidente de la commission
- Pierre ABADIE, Vice-président
- Denis EYRAUD, UCIL
- Laura GANDOLFI, Vice-présidente
- Jean-François GONNET, UDAF
- Mohamed RABEHI, conseiller métropolitain
- Anne LE RESTIF, INDECOSA-CGT
- Jean-Pierre ROCHETTE, UFC Que Choisir
- Bernard VALLI, ASSUCLY

Enfin, la CCSPL est dotée d'outils Internet et Extranet pour communiquer sur la commission et ses travaux vers l'extérieur : www.grandlyon/ccspl.com

MÉTHODE DE TRAVAIL

Les membres de la CCSPL sont particulièrement vigilants à disposer d'éléments préalables avant toute consultation afin de mieux connaître le sujet. Ainsi pour améliorer la qualité du débat, les services de la Métropole de Lyon s'attachent à :

- **Transmettre** préalablement à chaque réunion les documents nécessaires à l'appropriation du dossier (note de présentation, rapports d'activités,...).
- **Faciliter** la compréhension des sujets techniques présentés en commission : par des visites de terrain et des formations avec des intervenants extérieurs et les services.



© Grand Lyon - I. Danière

✓ Focus sur les séances d'information-débat

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) et plus particulièrement le Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC) a souhaité, dans le cadre de ses missions :

- **favoriser le rapprochement** entre les usagers, les citoyens et la Métropole de Lyon,
- et **faciliter une meilleure appropriation des enjeux** des politiques publiques.

Il s'agit, au-delà de l'activité récurrente et/ou réglementaire de la CCSPL d'élargir l'approche technique et financière et de partager des connaissances sur un sujet intéressant la Commission.

À cette fin, des professionnels de la Métropole de Lyon et des intervenants extérieurs sont réunis pour :

- partager les réflexions et les expertises autour de la thématique choisie,
- puis en débattre, avec les membres de la CCSPL et un public élargi invité pour l'occasion (membres du Conseil de développement, représentants des usagers, élus, services de collectivités externes ou de la Métropole intéressés par le sujet,...).

À l'issue de la rencontre, les éléments d'information et d'échanges de la séance sont capitalisés (actes, synthèse, etc.) et font l'objet d'une communication adaptée (Grandlyon.com, site extranet CCSPL, Millénaire 3).

✓ Séances d'information-débat 2019

• Mardi 26 mars 2019

Séance d'information – débat sur les « Nouvelles mobilités. acteurs, DATA, gouvernance : quels enjeux ? Quelles évolutions ? » - réalisée par la Direction Stratégie des Territoires et des Projets Urbains (STPU), en partenariat avec Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste, consultant-chercheur à Kaleido'Scop, spécialiste des mobilités et des espaces publics, et en présence du Vice-président délégué aux Grands Ouvrages, Grandes Infrastructures, Déplacements, Intermodalités (...).

Cette séance a fait suite à une première rencontre sur « le stationnement aux défis de la mobilité ».

Des questions fortes autour du jeu d'acteurs, de la gouvernance et de la DATA –c'est-à-dire de l'émergence des données au public et de leur utilisation par des opérateurs privés– , avaient alors émergé.

Les problématiques liées au foisonnement des acteurs de la mobilité, à l'hybridation des modes de déplacement (vélos, scooters, trottinettes en libre services...) sont centrales. Il en va de même pour l'émergence de la mise à disposition de données sur des plateformes par les opérateurs économiques. La mobilité pose enfin la question du rôle de la puissance publique dans ces nouveaux paradigmes : négocier, réguler et préserver l'intérêt général, tels semblent être les défis que les collectivités locales vont devoir relever.

Actes à retrouver sur www.millenaire3.com

INFORMATION-DÉBAT

📍 **NOUVELLES MOBILITÉS**
**ACTEURS, DATA, GOUVERNANCE :
QUELS ENJEUX ?
QUELLES ÉVOLUCTIONS ?**

ACTES du Mardi 26 mars 2019

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC
SERVICE PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNES

GRANDLYON
la métropole

• Mardi 12 novembre 2019

INFORMATION-DÉBAT

**LE SCHÉMA DIRECTEUR
DES ÉNERGIES & LA MAÎTRISE
DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE**

ACTES du Mardi 12 novembre 2019



DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC
SERVICE PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNES

GRANDLYON
la métropole

Séance d'information – débat sur « Le Schéma directeur des Énergies » (SDE) et sur la maîtrise de la demande en énergie, organisée en collaboration avec la Mission Énergie et Nicolas Fieulaine, chercheur en psychosociologie et membre du Conseil scientifique du SDE, en présence du Vice-président délégué à l'Énergie.

En tant qu'Autorité Organisatrice de l'Énergie, la Métropole a conçu un outil de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies sur son territoire : le Schéma directeur des énergies (SDE). Adopté par le Conseil métropolitain en mai 2019, il a vocation à déboucher sur des actions concrètes.

Le SDE constitue l'un des volets opérationnels du futur Plan Climat Air Énergie territorial et l'une des thématiques investies par la CCSPL, depuis 2015. La soirée a donné lieu à un exposé sur les objectifs du SDE et les grands équilibres du plan d'actions – incluant un retour sur la contribution du Conseil de développement. La séance s'est poursuivie par un temps d'échange sur la phase de mise en œuvre du SDE. Enfin, a été abordée la question de la stratégie de maîtrise de la demande en énergie (sobriété des usages) et des futures modalités de sa mise en œuvre.

Actes à retrouver sur www.millenaire3.com



• Jeudi 28 novembre 2019

Séance d'information – débat sur « Réduire les déchets ménagers et assimilés et améliorer le tri des emballages et des papiers sur le territoire de la Métropole de Lyon » – en coopération avec la Direction Adjointe des déchets et la participation de Mélanie Gat, psychosociologue et co-fondatrice de Psykolab, et spécialiste des comportements, et en présence de la Conseillère déléguée à l'économie circulaire et à la prévention des déchets.

Cette troisième séance de l'année 2019 s'est imposée, en raison des forts enjeux liés aux questions de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés et à celle du tri. La métropole de Lyon a adopté deux projets de territoires ambitieux fin 2018 : le programme de réduction des déchets (2018-2024) et une feuille de route d'amélioration du tri, dont la mise en œuvre est déployée sur plusieurs années.

Ces thèmes sont familiers à la CCSPL, qui est amenée à se prononcer chaque année, en donnant son avis sur le rapport Barnier déchets. L'approche, transversale, par les changements de comportement, a constitué le fil rouge de la séance.

Ces projets, qui impliquent de travailler avec un ensemble d'acteurs très large, notamment associatifs, dans le territoire, revêtent un intérêt tout particulier pour la CCSPL. L'objectif est de contribuer, via les échanges, à l'accompagnement de la mise en œuvre des actions liées au cycle des déchets.

INFORMATION-DÉBAT

 **RÉDUIRE LES DÉCHETS** ménagers et assimilés & **AMÉLIORER LE TRI** des emballages et des papiers sur le territoire de la Métropole de Lyon

ACTES du Jeudi 28 novembre 2019



DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC
SERVICE PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNES

GRANDLYON
la métropole

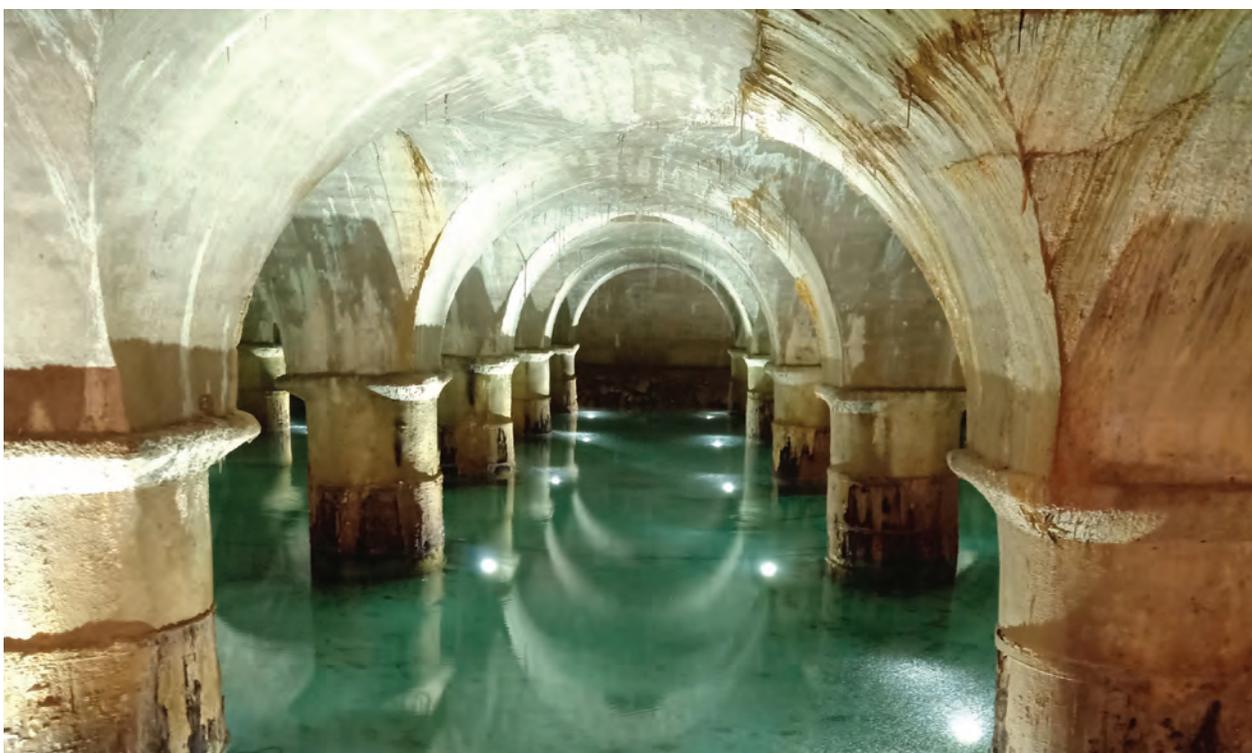
✓ Visites

• Jeudi 11 avril 2019

Visite de l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair, par l'Association « L'Eau à Lyon et la pompe de Cornouailles ».

La CCSPL donne chaque année son avis sur la gestion de la délégation de service public de l'eau potable. Aussi était-il particulièrement intéressant pour les membres de la commission de se rendre sur ce site historique que constitue l'ancienne usine des Eaux de Saint-Clair à Caluire, toujours gérée par la Métropole, à l'aide de l'association « L'Eau à Lyon et la Pompe de Cornouailles », représentée notamment par MM. Frangin et Jonac.

La visite a permis de découvrir l'historique de l'eau à Lyon, avec une présentation de la maquette du site de l'usine des eaux ; puis les participants ont pu voir la Pompe de Cornouailles classée Monument Historique, ainsi qu'un musée, composé des multiples objets utilisés par les habitants au siècle dernier, en lien avec l'eau. Enfin, la découverte d'un magnifique bassin filtrant souterrain a clôturé cette visite.



Bassin filtrant souterrain, ancienne usine des eaux de Saint-Clair à Caluire © SH-DPDP-Mars 2019

• Jeudi 23 mai

Visite du Golf de Chassieu (Blue Green)

La visite du golf public de Chassieu, organisée par son Directeur, M. Jean Rouzard, a débuté par une présentation des activités golfigues, des objectifs prioritaires et des travaux prévus après adoption du PLU-H (dont le futur club house).

Puis une visite des infrastructures a permis aux participants de se rendre compte de la réalité de la topographie, et de la situation du golf, situé au cœur d'un écosystème d'entreprises ; ces dernières constituant ainsi une clientèle régulière du restaurant. Les préoccupations d'ordre environnemental mais également de démocratisation de ce sport, figurent au premier plan.



© Grand Lyon DR



Usine de recyclage des déchets du Groupe PAPREC à Chassieu. - 95% des matières recyclées : les machines aident les équipes en faisant le travail le plus pénible.
©Grand Lyon - T. Fournier

• Lundi 2 décembre 2019

Visite de l'usine de recyclage des déchets du groupe PAPREC

En lien avec la séance info-débat du 28 novembre sur la réduction des déchets et l'amélioration du tri, une dernière visite a mené les membres de la CCSPL au centre de tri de l'usine PAPREC à Chassieu.

Cette usine nouvelle génération, inaugurée le 25 novembre, dispose d'une capacité de 60000 tonnes pour la collecte sélective. Pour le territoire de la métropole de Lyon, c'est 41 000 tonnes de déchets par an qui seront traités, pour un contrat d'une durée de 7 ans.

L'usine bénéficie des technologies les plus avancées pour atteindre des valorisations de 95 % en moyenne des matières entrantes (papiers, cartons, ferrailles et métaux, plastiques...). Quinze trieurs optiques sont à l'œuvre, ainsi que la robotisation du sur-tri des refus en cabine, une première technologique.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES & DOSSIERS EXAMINÉS

Mardi 5 février

- ✓ Information sur les choix opérés par la Métropole de Lyon de futur marché public pour l'UTVE de Lyon Nord.
- ✓ Présentation du CARPA – Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité.
- ✓ Renouvellement du bureau
- ✓ Information sur le programme prévisionnel de la CCSPL en 2019.

Lundi 9 septembre

- ✓ Avis de la CCSPL sur la création d'une régie à autonomie financière pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

- ✓ Avis de la CCSPL sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain - Réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne-au-Mont-d'Or, Écully).

Jeudi 17 octobre

- ✓ Avis sur les comptes – rendus techniques et financiers 2018 établis par les délégataires et les concessionnaires de service public ainsi que sur les rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, et sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (dits « rapports Barnier »).
- ✓ Avis sur la révision du règlement de service de l'assainissement collectif.

☛ Lire les avis p. 15 à 27

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

► GT SUR LES CRTF & LES RAPPORTS BARNIER*

• DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Mardi 17 septembre

- Examen du rapport Barnier 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du délégataire de l'usine d'incinération Lyon Nord (Valorly). – Préparation des avis.

• EAU

Jeudi 26 septembre

- Examen du rapport Barnier 2018 sur le prix et la qualité de services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du rapport du délégataire pour la production et la distribution de l'eau potable (Eau du Grand Lyon). – Préparation de l'avis.
- Examen des évolutions proposées dans le cadre de la révision du règlement du service public de l'eau. – Préparation de l'avis.

• STATIONNEMENT- DÉPLACEMENTS

Mardi 1^{er} octobre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires des parcs de stationnement (Effia, Indigo Lyon Park Auto, Q Park) et du délégataire du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (Léonord). – Préparation des avis.

• TRÈS HAUT DÉBIT & RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÈGES

Jeudi 3 octobre

- Examen du compte-rendu technique et financier du concessionnaire de service public, la société

Grand Lyon THD (filiale de COVAGE) pour le déploiement du réseau « la fibre Grand Lyon » dédié aux acteurs économiques - Préparation de l'avis.

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires de la restauration scolaire des collèges métropolitains (Coralys - Elior - Mille et un repas - Scolarest). – Préparation des avis.

• ÉNERGIE

Lundi 7 octobre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires des contrats de délégation de service public du chaud et du froid urbains (Entreprises EGMI, ELM, Elyde, Engie Réseaux et Engie Cofely, Valorly, Vénissieux Énergies) et des concessionnaires de distribution publique de gaz (GRDF) et d'électricité (Enedis & EDF). – Préparation des avis.

• ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Jeudi 10 octobre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers du délégataire des cimetières/crématoriums métropolitains (Atrium), du délégataire du golf de Chassieu (Blue Green), et du délégataire du Centre des Congrès (GLECCCL). – Préparation des avis.

☛ Retrouvez le rapport d'activités 2019 de la CCSPL sur le [site grandlyon.com/CCSPL](http://site.grandlyon.com/CCSPL)

* Comptes -Rendus Techniques et Financiers des délégataires/concessionnaires de la Métropole et rapports Barnier sur le prix et la qualité des services publics (eau et assainissement ; prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés).

AVIS DE LA CCSPL SUR LES PROJETS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Lundi 9 septembre 2019

RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Avis sur le projet de délégation de service public pour le chauffage urbain - Réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne – au – Mont - d'Or, Écully)

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain, réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne-au-mont-d'or, Ecully).

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis **FAVORABLE**.

Rappel des votes : 32 voix exprimées

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 5 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le principe de déléguer.

AVIS DE LA CCSPL SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE DOTÉE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Lundi 9 septembre 2019

SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Avis de la CCSPL sur la création d'une régie à autonomie financière pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis **FAVORABLE**.

Rappel des votes : 32 voix exprimées

- 30 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 2 abstentions

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole lequel doit délibérer sur le principe de la création de la régie.

AVIS DE LA CCSPL

SUR LES CRTF 2018 & LES RAPPORTS DITS « BARNIER »

Avis sur le rapport annuel 2018

SUR LE PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Pour l'année 2018, la CCSPL soutient la mise en oeuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Métropole 2019-2024. La commission suivra avec attention les actions liées à la feuille de route 2018-2025 d'amélioration du tri.

La CCSPL continue d'alerter sur l'atteinte de l'objectif, fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de réduction de 10 % de la production de Déchets Ménagers Assimilés (DMA) par rapport à 2010 à l'horizon 2020 (-4,5 % en 2018 contre -5,3 % en 2017).

La commission regrette la hausse de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés (+1,6 %), à mettre en regard avec la poursuite de l'évolution démographique (+0,8 %). Elle salue l'accroissement de l'offre de service des collectes alternatives aux déchèteries, avec la mise en place de l'expérimentation sur les déchèteries mobiles (+22,1 % des quantités collectées).

La CCSPL approuve les efforts réalisés sur le tri du verre (+4,6 % de verre collecté). Sur la collecte des emballages légers et papiers, la commission pointe, pour la 3^e année consécutive, la hausse du taux de refus de tri, qui atteint 35,8 % (contre 30,2% en 2016), malgré les diverses actions de sensibilisation aux gestes de tri menées. La commission prend en compte la complexité du phénomène, lié à différentes données, dont le geste de tri des grands Lyonnais, les faibles performances des centres de tri et le niveau d'exigence croissant des repreneurs (filiales de recyclage). La commission se dit vivement intéressée par l'expérimentation à venir de l'assermentation d'agents ainsi que par le déploiement à venir des opérations de refus de bac, lors de la collecte.

Pour l'avenir, la CCSPL sera particulièrement attentive aux effets de la mise en oeuvre du marché public de tri des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages, à horizon 2019 et surtout 2020. La CCSPL réitère son vif intérêt pour les projets de simplification des gestes de tri, dans le cadre de la mise en oeuvre, prévue en janvier 2020, de l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers.

La CCSPL approuve la hausse des projets de compostage collectif (+62 %) mais regrette le peu de moyens attribués à la thématique de la prévention des déchets ménagers et assimilés. Elle déplore la part des ordures ménagères résiduelles qui constitue près de 58 % des tonnages collectés et incite la collectivité à poursuivre ses efforts sur le sujet.

Sur la composition des ordures ménagères résiduelles, la commission note l'augmentation significative depuis 2012 de la part des plastiques et du textile sanitaire.

La CCSPL souligne cette année encore le très bon taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés qui remonte à 93 % (contre 91 % en 2017). La commission apprécie que, contrairement à l'année précédente, le moindre recours au délestage des deux unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) ait permis une augmentation du taux de valorisation énergétique et une baisse du stockage (7 %, contre 9% en 2017). La CCSPL note que l'objectif, fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 est atteint pour l'année 2018 (-42 %).

La CCSPL se dit satisfaite de la diminution du taux d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt chez les agents de la régie (-17 %), en lien avec la fin du système de « fini-parti ». La commission soutient les actions visant à l'amélioration des conditions de travail des agents de la collecte. La CCSPL demande que la question des maladies professionnelles soit également traitée en commission.

La CCSPL approuve les actions en faveur de la santé des usagers et de l'environnement, comme le déploiement de véhicules propres et les certifications ISO 14001 et ISO 50001 des deux UTVE. La commission souhaite que soient évalués les impacts en termes de Gaz à Effet de Serre des différents modes de traitement subis par les déchets ménagers produits par les habitants de la Métropole. Aussi, la CCSPL souhaiterait disposer d'une information plus globale sur les effets générés par les différents systèmes de traitement des déchets.

En ce qui concerne les indicateurs financiers, la CCSPL constate une légère augmentation des dépenses (+2,6 %) ; la commission pointe une forte diminution des recettes, en raison du report de soutiens financiers de certains éco-organismes et d'une baisse des reventes matière (chute des cours notamment sur la filière papetière).

La CCSPL prend note du montant de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (134 M€), qui sera reversée au budget principal. La commission a pris en compte les informations qui lui ont été communiquées lors de la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018 sur les conclusions de la Mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM et à son évolution.*.

* La CCSPL a donné un avis favorable à la création d'une régie pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, avec mise en place d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2020, lors de la séance plénière du 9 septembre 2019..



Champ captant Crépieux-Charmy © GrandLyon L.Danière

Avis sur le rapport annuel 2018.

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LE RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE EAU DU GRAND LYON PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1. Production et distribution d'eau potable

La CCSPL note qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la Métropole de Lyon est l'Autorité Organisatrice sur les 59 communes, avec 56 communes en délégation de service public (DSP Eau du Grand Lyon), et 3 confiées au Syndicat Intercommunal des Eaux du Vallon d'Azergues (SIEVA) par convention d'exploitation. Les communes de Marcy-l'Étoile et de Solaize ont été respectivement intégrées au contrat de DSP Eau Potable au 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2019.

La CCSPL prend bonne note des explications des services sur la barrière hydraulique du champ captant de Crépieux-Charmy. Les puits du champ captant de Crépieux-Charmy prélèvent dans la nappe alluviale du Rhône, qui est alimentée par le Rhône pour partie via les berges et pour partie via les bassins de la barrière hydraulique.

La CCSPL attend la mise en oeuvre du projet d'amélioration du dispositif de secours constitué par l'usine de la Pape, alimentée par le Lac des eaux bleues.

Afin d'anticiper les impacts du changement climatique, la Commission appelle la collectivité à mieux sécuriser sa ressource en eau.

Les coûts de production et de distribution étant déjà retracés analytiquement dans le rapport Barnier eau potable, la commission demande qu'ils soient communiqués chaque année de façon plus évidente.

La Commission souligne que la tarification actuelle de l'eau privilégie les gros consommateurs, du fait de l'importance de l'abonnement.

En ce qui concerne l'activité, la CCSPL relève des volumes produits similaires à ceux de l'année 2017. La commission pointe le retour à un rendement annuel du réseau quasi identique à celui de 2016 (à 85,2 %), et l'intégration de Marcy l'Étoile. La CCSPL souligne la diminution des volumes perdus (-8 %), grâce à la rapidité de détection et de réparation des fuites (système de télé-relevé), à des actions de régularisation des utilisateurs sans abonnement et à un renouvellement patrimonial ciblé. Enfin, la commission constate que l'indice de perte linéaire est très proche de l'objectif des 9 m³/km /jour.

La CCSPL note une accélération du taux de renouvellement des réseaux, à 0,68 %, l'objectif-cible restant fixé à 0,75 % en 2020. Elle remarque que celui afférent aux branchements atteint presque l'objectif - cible (avec 1,4 % contre 1,5 % attendus en 2020).

La CCSPL note de nouveau la stabilité du prix de l'eau potable depuis 2015, mais soulève la complexité du système de tarification pour les consommateurs ; elle préconise le développement des compteurs individuels. La CCSPL demande que les questions de l'abonnement - la part abonnement et leur diversité - puissent être réétudiées. La commission se félicite

de sa participation aux réflexions de la Métropole en cours sur des sujets, tels que l'examen de la mixité fonctionnelle (production/distribution de l'eau potable), la sécurité, la garantie patrimoniale, la tarification, l'individualisation des compteurs mais également la préservation de la ressource par rapport aux questions liées aux changements climatiques. La CCSPL demande que soit reconsidérée la question des bornes-fontaines et ainsi de l'accès universel à l'eau.

En ce qui concerne le compte-rendu financier du délégataire, la CCSPL soulève que, les recettes du délégataire ont connu une hausse de 3 %, (alors que le prévisionnel était à -0,4 %), en raison d'une augmentation des ventes d'eau chez les plus gros clients. De plus, la commission souhaite que le délégataire développe davantage l'analyse et l'explication des lignes de son compte de résultat dans son CRTF.

La CCSPL pointe une nouvelle baisse du résultat net avant impôts (2,1 %, contre 4,5% en 2017). La commission note l'ajustement réalisé par l'avenant à mi-contrat du 1^{er} janvier 2019, par rapport au compte d'exploitation prévisionnel, et le financement de dépenses nouvelles (5,3 M€).

2. Assainissement

La commission suit avec attention les évolutions des systèmes liés à l'assainissement et la nouvelle campagne micropolluants (prélèvements réalisés sur 7 stations). La CCSPL souligne la non-conformité de certains rejets d'eaux usées, due à des épisodes répétés de canicule ; la commission note la conformité de l'auto-surveillance ainsi que le travail en cours sur les systèmes de collecte.

La CCSPL salue la réduction conséquente des quantités de pollution rejetées par les systèmes depuis 10 ans, gage de l'efficacité des actions menées sur la recherche de la qualité de l'eau, grâce à des investissements importants. Dans son analyse, la commission prend en compte l'inflation des normes étatiques et les changements de critères de l'Agence de l'eau, avec une baisse de 34 % des primes (Loi de finances pour 2018 et XI^e programme des agences de l'Eau).

La commission se félicite de la poursuite des actions de valorisation et de maîtrise énergétique des usines -certification ISO 50001-, de la valorisation des boues par la méthanisation et des démarches mises en œuvre pour la lutte contre les pollutions.

En ce qui concerne la gestion patrimoniale, compte tenu du faible taux de renouvellement du réseau, qui reste inférieur à la moyenne nationale (à 0,28 % contre 0,4 %), la CCSPL restera attentive à la réalisation des projets d'amélioration sur les systèmes (réseaux collecteurs, optimisation des usines et des stations de relèvement), à la suite qui sera donnée aux études pour la refonte de plusieurs usines, et à la mise en œuvre de schémas directeurs pour d'autres.

La commission approuve le bilan à fin 2018 des contrôles du parc d'assainissement non collectif, réalisés en totalité.

La CCSPL constate à nouveau que le niveau de la redevance d'assainissement demeure l'une des moins élevées du territoire national à 1,3230€ TTC/m³.

Comme pour les années précédentes, la CCSPL souligne les très bons résultats financiers : côté fonctionnement, avec des recettes atteignant 142,304 M€ H.T. et des dépenses à hauteur de 70,806 M€ H.T., l'excédent brut d'exploitation ressort à 71,498 M€ H.T. Cet excédent a été consacré pour 20,447 M€ H.T. au remboursement de la dette en capital et pour le solde a permis de dégager une épargne nette de 51,051 M€ H.T. Cette épargne est d'abord mobilisée pour le financement des investissements de l'année, soit 43,149 M€ dont 34,883 M€ H.T. d'investissements opérationnels et pour le surplus, reporté au financement de l'exercice suivant.

La commission fait remarquer que l'indexation des recettes sur l'indice de reprise des eaux usées pourrait expliquer en partie le montant élevé de la recette, le coefficient d'indexation étant automatique, et ce faisant inflationniste. Ainsi la CCSPL alerte les élus de la Métropole sur le fait que les recettes ne seraient pas votées en fonction des besoins réels.

La CCSPL se voit rappeler que l'eau et l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial. De ce fait, ils font l'objet de deux budgets annexes, dont il est interdit d'affecter les éventuels excédents au budget principal de la collectivité. Inversement et sauf exceptions strictement encadrées par la loi, le budget principal ne peut pas subventionner ces budgets annexes. La Commission note la conformité entre le compte administratif, voté par les élus de la Métropole et le compte de gestion, qui est de la responsabilité du comptable public.

La commission se dit particulièrement vigilante quant à l'utilisation par la Métropole des excédents de la section fonctionnement, à savoir le financement des investissements, conformément aux règles de la comptabilité publique : doubler le taux de remplacement des réseaux – objectif à 0,4 % d'ici 2020-, renouveler les immobilisations – via la dotation d'amortissement-, mais également favoriser les investissements de croissance. La CCSPL se dit consciente du fait que les investissements réalisés ont permis d'absorber la forte augmentation de la population de la Métropole de Lyon.

PARCS DE STATIONNEMENT

ENTREPRISES EFFIA, INDIGO, LYON PARC AUTO, Q PARK

La CCSPL a pris connaissance de l'activité générale des 30 parcs de stationnement en délégation de service public, auprès des 4 principaux délégataires de la Métropole. La commission relève les enjeux liés au renouvellement de 11 contrats, correspondant à 44 % du nombre de places de stationnement et à 51 % du chiffre d'affaires, en raison de leurs échéances entre 2022 et 2025.

Pour l'exercice 2018, la CCSPL constate que certains événements (incendie du parking Bellecour, crue décennale de la Saône) ont eu un impact négatif sur la fréquentation horaire des parcs (-3,1 %). La commission note également la diminution du nombre de passages, à hauteur de -17 % depuis 2009. La CCSPL souligne tout l'intérêt de l'indice de taux de rotation des parkings qui permet de mesurer l'usage des parcs en neutralisant les variations de capacité : en 2018, 0,98 véhicules par place et par jour en moyenne. La commission relève une forte disparité de ce taux en fonction des parcs. Enfin, la CCSPL note que les parcs ont affiché 185000 fois complets, soit une augmentation de 54 % depuis 2017.

En ce qui concerne les abonnements, la CCSPL souligne une hausse de 2 % en 2018, et de 24 % depuis 2004, dont près de la moitié en abonnements illimités. La commission soutient la progression continue des abonnements pour les vélos (pour 2018 : 927). Pour ce qui est des listes d'attente, la commission entend que le nombre d'inscrits a diminué du fait d'une mise à jour des listes et d'une légère hausse des abonnés. La CCSPL se voit rappeler que si le nombre d'abonnés illimités par parking est fixé par les délégataires, le quota global d'abonnements-domicile – 3200 places en 2018 – peut, quant à lui, être imposé par la Métropole de Lyon dans le cadre des négociations ou renégociations de contrats.

La CCSPL appuie la démarche entamée par la Métropole de Lyon pour obtenir des délégataires les attestations relatives aux Dossiers Techniques Amiante et celles liées à l'accessibilité des parkings. La commission réitère sa demande que des indicateurs de suivi de la qualité de l'air, dont les particules fines, soient introduits dans les futurs contrats.

En ce qui concerne l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la commission soutient la poursuite du projet de mise en accessibilité du parking Bellecour, via la création d'un ascenseur dans les locaux du bâtiment « Le Rectangle » de l'office du Tourisme situé place Bellecour, ainsi que les travaux programmés pour le parking Antonin Poncet, avec un ascenseur dans le clocher de la Charité (programmé pour Septembre 2020).

La CCSPL estime que la largeur des places dans certains parcs de stationnements est trop faible et demande que cette problématique soit prise en compte dans les futurs contrats. La commission propose également la mise en place d'un tarif horaire progressif, en fonction de la taille des véhicules ainsi que la généralisation des bornes de paiement « sans contact ».

La CCSPL demande que la mise en œuvre d'un jalonnement dynamique, prévu à ce jour pour les équipements de la Confluence, puisse être étendue à l'ensemble des parcs de stationnement. Pour mémoire le jalonnement dynamique consiste à indiquer sur la voirie environnante le nombre de places disponibles.

La commission s'étonne de la rentabilité particulièrement élevée du parc de stationnement Bellecour et prend acte des renégociations en cours. La CCSPL entend les explications sur la baisse du chiffre d'affaires d'Indigo, générée par la fermeture pendant plus de 5 mois du parc Bellecour, en raison de l'incendie.

La commission souligne que les redevances versées à la Métropole ont légèrement baissé (-2 %), du fait notamment de la baisse de chiffre d'affaires de certains parcs.

Enfin, la CCSPL attire l'attention du délégataire LPA sur la voie d'accès au parc Saint-Jean. La commission propose que des aménagements soient envisagés par la Métropole de Lyon, pour faciliter l'entrée des véhicules (accès sud) et pour améliorer la visibilité de la piste cyclable et de ses usagers.



Avis sur le rapport annuel 2018

DE LA SOCIÉTÉ LÉONORD BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE NORD DE LYON (BPNL)

Pour l'année 2018, la CCSPL se dit satisfaite de l'achèvement des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage prononcé le 30 avril 2018, réalisés conformément au planning et au budget prévisionnels, et de la levée de réserves signée le 27 juin 2018.

La commission relève que les 79 fermetures nocturnes opérées au cours du premier quadrimestre 2018 ont eu peu d'impact sur l'activité, le trafic ayant augmenté de +10,5 %, sans retrouver toutefois son niveau des années 2013-2015.

La CCSPL note que les incidents liés aux manifestations des « gilets jaunes » ont eu des répercussions financières (près de 100 k€ liés au coût des dégradations des équipements et 1,2 M€ de manque à gagner estimées de recettes de péage), mais également sur le plan humain et organisationnel. La commission demande, pour l'année prochaine, une information sur le coût pour le partenaire des renforts de personnel.

En ce qui concerne les indicateurs de qualité de service, la Commission se dit satisfaite de la conformité du Délai Moyen d'Intervention (DMI) par rapport à l'engagement contractuel.

Pour ce qui est des deux autres indicateurs de performance - Attente Moyenne au Péage (AMP) et Taux de fraude (TF) -, la CCSPL relève une amélioration des résultats, après la mise en service de nouveaux équipements de voie, mais il reste des marges de progression par rapport aux objectifs contractuels. La commission estime, que l'objectif de 12 secondes

concernant l'AMP est ambitieux. Quant aux données financières, la commission relève une hausse des recettes de péage (+14,7 %) et des charges de personnel et des services extérieurs (entretien de la voirie et maintenance des matériels).

La CCSPL pointe le coût financier des 4 redevances versées par la Métropole au partenaire – 88 M€ TTC en 2018 -, dont une redevance financière majorée de 70 M€ TTC, versée au délégataire à l'achèvement des travaux. La commission souligne que les montants versés au partenaire en 2018 sont conformes aux stipulations du contrat de partenariat.

La CCSPL approuve la poursuite des travaux, anticipés par le partenaire, au titre de son programme de Gros Entretien Renouvellement (4,8 M€), conformément au contrat.

Quant à l'équilibre global de l'opération pour la Métropole, la commission constate le déficit actuel (-3,12 M€), auquel elle restera attentive.

À la question de la CCSPL de la mesure de l'impact environnemental des mesures de fermetures des tunnels (nuit), la Métropole répond que ceci est, à ce jour, trop complexe, compte tenu des comptages, conçus pour les heures de pointe en journée.

Enfin la CCSPL se félicite de la mesure de réduction de la vitesse à 70 km/heure sur le BPNL. La commission souhaiterait que les contrôles de vitesse puissent être étendus à l'intérieur des tunnels.

Avis sur le rapport annuel 2018

DE LA SOCIÉTÉ GRAND LYON THD (COVAGE) TRÈS HAUT DÉBIT RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE EN FIBRE OPTIQUE DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

La CCSPL souligne la poursuite de l'avancement opérationnel des travaux de déploiement de la fibre optique dit Réseau d'Initiative Public (RIP) « la fibre Grand Lyon », avec près de 370 km de câbles fibres optiques supplémentaires déployés en 2018.

La CCSPL pointe de nouveau le succès de l'activité commerciale auprès des opérateurs du réseau. La commission souligne le taux de plus de 30 % de devis - hors devis automatisés, dans les zones éligibles au forfait - transformés en commandes. La CCSPL souligne aussi la progression du nombre de mises en service (950 contre 370 en 2017).

En ce qui concerne l'aspect financier, la CCSPL prend connaissance de l'excédent brut d'exploitation, négatif à hauteur de -25 000 €, et du résultat net d'exploitation qui est négatif à hauteur de -2 228 000 €, en début de contrat.

La commission suit avec attention la poursuite de l'avancement des investissements de premier établissement. La CCSPL pointe cette année encore l'impact des retards de réception sur le versement de la subvention de la Métropole. La CCSPL note le versement à la Métropole de redevance pour frais de contrôle et de retour à meilleure fortune*.

La CCSPL se dit particulièrement attentive au développement futur de la fibre optique auprès des particuliers, dans les quartiers mal desservis par le réseau

cuivre (technologie ADSL) et auprès des très petites entreprises, éloignées des centraux téléphoniques. La commission note cependant que la Métropole de Lyon ne dispose pas de levier contractuel avec les opérateurs privés, dont l'engagement à déployer leurs réseaux fibre optique pour le grand public sur tout le territoire est fixé en 2022.

La CCSPL attend les prochains rapports annuels pour pouvoir comparer les évolutions des incidents et des coupures de services, sur la base d'un réseau pleinement déployé.

La CCSPL suivra avec attention le plan d'action et les mesures compensatoires négociées, suite aux retards et défaillances du délégataire, dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel et de l'avenant 2 signés le 13 décembre 2018. La commission note les investissements supplémentaires réalisés et l'augmentation de la redevance. Elle se dit satisfaite de l'élargissement de l'éligibilité aux frais de raccordements forfaitaires (360 €) qui concerne désormais 96 % des établissements de 6 salariés et plus sur le territoire de la Métropole et qui doit être porté à 98 % au plus tard en 2020.

Enfin, la CCSPL sera attentive, suite aux mesures prises pour réorganiser l'équipe localement, aux effets sur l'amélioration du service aux usagers.

* Le RMF constitue une participation aux résultats d'exploitation lorsque les résultats (même déficitaires) sont meilleurs que ceux prévus dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel

DE LA SOCIÉTÉ VALORLY (GROUPE SUEZ) USINE D'INCINÉRATION LYON NORD

La CCSPL apprécie l'implication de la Métropole pour assurer une bonne gestion des Usines de Traitement et de Valorisation Énergétiques.

La CCSPL prend note des perspectives données, après le 30 juin 2019, date de fin du contrat de délégation de service public. La Commission estime que la durée de 8 ans prévue pour le futur contrat d'exploitation – jusqu'en 2027 – laissera un temps suffisant au nouvel exécutif de la Métropole pour sa réflexion sur l'avenir des deux usines de traitement et de valorisation énergétiques, dans le cadre du vote du Schéma Directeur des Énergies (SDE) de la Métropole et de la Loi pour la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte.

La commission pointe l'évolution favorable de la performance industrielle de l'usine d'incinération Lyon nord depuis 2014, avec un taux de disponibilité de 87 % en 2018.

La CCSPL approuve l'insertion d'exigences et de pénalités plus conséquentes dans le nouveau contrat d'exploitation, eu égard aux difficultés de fonctionnement de l'usine Lyon nord jusqu'en 2014. Plus particulièrement, concernant les émissions de fumées et de

dioxines, la CCSPL demande que des seuils inférieurs à ceux de la réglementation en vigueur, pour le dépassement de la limite maximale – 60 heures annuelles par ligne –, puissent être exigés, dans le cadre de la prévention en matière de santé, dans le prochain contrat.

La Commission approuve les actions de la Métropole qui ont conduit à la progression des performances énergétiques de l'usine (69,8 %, contre 54,6 % en 2015) et à l'augmentation de la part de l'usine dans le réseau de chauffage urbain de Rillieux (84 %).

La CCSPL réitère sa demande de disposer de chiffres des deux usines, Lyon sud et Lyon nord, afin de pouvoir comparer les données et disposer d'un regard croisé. La Commission souhaiterait que les performances de l'usine de Gerland puissent servir de référence pour améliorer celles de Lyon Nord.

En ce qui concerne le bilan financier, la CCSPL souligne le résultat net supérieur à celui de l'année précédente (2354K€ contre 1826K€) et une rentabilité moyenne sur la durée du contrat (2,1 %) demeurant à un niveau faible, pour une délégation aussi longue.

RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÈGES MÉTROPOLITAINS

DES DÉLÉGATAIRES CORALYS – ELIOR – MILLE ET UN REPAS – SCOLAREST –

La CCSPL qualifie l'année 2018 d'année de transition, en raison de la fin des contrats de délégation de service public pour la restauration scolaire des collèges métropolitains au 31 août. La commission prend acte de l'entrée en vigueur de 4 nouveaux contrats à compter du 1^{er} septembre 2018, qui concernent 24 demi-pensions sur les 60 collèges gérés par la Métropole.

La CCSPL prend connaissance des données d'activité et financières concernant les anciens contrats, (janvier- juillet 2018) : résultat négatif et coût moyen actualisé du repas compris entre 4,09€ à 4,67€, chaque collège disposant de contrats et de prix distincts.

Pour la seconde période (septembre - décembre 2018), la commission pointe un coût moyen du repas à 4,97€, ainsi que l'augmentation du nombre de repas servis dans les demi-pensions en délégation de service public. La CCSPL note les résultats négatifs, mais non significatifs, sur 4 mois, des délégataires et sera particulièrement attentive aux résultats annuels. La CCSPL souligne qu'un effort de transparence des données financières a été recherché dans les nouveaux contrats, avec une trame de compte d'exploitation imposée et un compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. La commission se dit attentive à la mise en valeur, de ces éléments, pour le prochain exercice.

La CCSPL suivra avec attention les résultats liés aux exigences renforcées dans les nouveaux contrats, en matière de développement durable (30% de produits bio, approvisionnement local, clause d'insertion sociale à 20 %). La commission insiste plus particulièrement sur la nécessité de disposer de données chiffrées sur les processus de revalorisation des déchets, les indicateurs de suivi en matière de gaspillage alimentaire. La CCSPL interroge la Métropole et ses délégataires sur la possibilité de procéder à la redistribution des repas non consommés et sur des méthodes de redistribution des restes.

En ce qui concerne les enquêtes de satisfaction, la CCSPL demande qu'elles soient réalisées dans des conditions plus encadrées et avec des critères plus précis, tenant compte notamment de l'environnement des demi-pensions.

La commission se voit rappeler que le système tarifaire repose sur une tarification sociale et une inscription au trimestre. Les élèves non-inscrits peuvent manger au prix d'un ticket plus élevé.

Enfin, la CCSPL souhaiterait que les données concernant la restauration scolaire des collèges métropolitains puissent être mises à disposition du public sur une plateforme, dans le cadre de l'open data.

DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUD ET DE FROID URBAINS

ENTREPRISES EGMI, ELM, ELYDE, ENGIE RÉSEAUX ET ENGIE Cofely, VALORLY, VÉNISSIEUX ÉNERGIES

La CCSPL prend connaissance de l'exécution, en 2018, des 7 contrats de délégation de service public. La commission prend acte du lancement de la procédure de délégation de service public de Rillieux-Plateau Nord (juillet 2018) et de la baisse du taux de TVA pour les abonnés de Bron en octobre 2018.

La CCSPL souligne la bonne dynamique des raccordements, avec un accroissement des mises en service : 76 500 équivalents-logements raccordés contre 70 000 en 2015. La commission salue la fin des travaux de la plus importante chaufferie biomasse publique à Surville, dont elle suivra avec attention le démarrage. La CCSPL approuve les travaux d'extension des réseaux (interconnexion du réseau de Centre-métropole avec ceux de Confluence, Bron et Vénissieux) et souhaite la poursuite des efforts de communication auprès des abonnés en amont des coupures temporaires.

La CCSPL constate une baisse du taux global d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R) sur les réseaux de chaleur, due au développement important du réseau Centre Métropole (la nouvelle chaufferie biomasse de Surville n'était pas encore en service en 2018).

En ce qui concerne la performance des réseaux, la CCSPL souligne une fois encore la qualité des rendements thermiques. La commission souhaite que

les incidents survenus à Villeurbanne et La Duchère conduisent à un renforcement des équipements de secours et à l'amélioration de l'information des usagers, notamment pendant les week-ends.

La CCSPL souligne l'augmentation progressive des consommations de chaleur, due à la hausse du nombre d'abonnés, malgré un hiver peu rigoureux. La commission fait le même constat pour la consommation de froid, qui a augmenté du fait d'un été particulièrement chaud.

En ce qui concerne les investissements, la CCSPL constate les dépenses imputables au compte Gros Entretien Renouvellement (6,4M€), constituées, essentiellement pour le réseau Centre Métropole – soit environ 70 % des dépenses GER de l'ensemble des réseaux de travaux préventifs sur le réseau, de dépenses liées aux fuites et des dépenses de modernisation des sous-stations. Quant aux données financières, la commission relève que les ratios financiers du réseau Centre Métropole sont meilleurs que prévus grâce à une bonne commercialisation, et à un décalage d'investissements dans le temps.

La CCSPL prend bonne note de l'hétérogénéité de la répartition des abonnés et de la part importante des bailleurs sociaux (36 %), des copropriétés (19 %) et du



public (14 %) dans les abonnés. En ce qui concerne la tarification, la CCSPL constate que l'évolution du tarif R1 – part consommation au kWh –, en raison de la hausse du prix du gaz en 2018, impacte différemment les réseaux en fonction de la part du gaz dans leur mix énergétique.

La CCSPL apprécie que les réseaux de chaud et de froid urbains de la Métropole demeurent en moyenne inférieurs au coût des énergies alternatives, constituant ainsi une alternative économique par rapport aux autres solutions de chauffage.

Enfin, la CCSPL soutient les objectifs du Schéma Directeur des Énergies de raccorder 200 000 équivalents-logements à l'horizon 2030, et de doubler la couverture du territoire en EN&R en 2030, dont la moitié sera liée aux réseaux de chaud urbains.

Avis sur le rapport annuel 2018

DES CONCESSIONNAIRES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ (ENEDIS) ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EDF)

ENTREPRISES ENEDIS ET EDF

La CCSPL prend acte des dates d'échéance des deux contrats de concession de distribution et de fourniture d'électricité : l'un, porté par la Métropole, sur le périmètre de la Ville de Lyon, se termine en 2019 ; le second, pour lequel la Métropole a délégué sa compétence au syndicat Sigerly sur le reste du territoire métropolitain, se poursuit jusqu'en 2031.

Concernant la qualité du service, la CCSPL estime, comme l'année précédente, que le critère évaluant le temps moyen de coupure par client - ou critère B - demeure insuffisant. La commission insiste sur la nécessité de mettre en place des indicateurs de mesure, permettant de connaître la part des coupures par typologie de client et leur durée, - y compris celle des micro -coupures-, car elles impactent les vies privée et professionnelle.

Pour ce qui est du compteur Linky, la CCSPL se dit satisfaite du retour d'informations possible si l'utilisateur en fait la demande, toutes les demi-heures, sur la consommation réelle, grâce au télérelevé. Toutefois, la commission s'interroge sur le très faible nombre de comptes clients ouverts et actifs. La CCSPL se prononce en faveur d'une communication et d'une simplification, pour les consommateurs, de la mise en oeuvre du suivi des consommations, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie.

Avis sur le rapport annuel 2018

DU CONCESSIONNAIRE GRDF DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La CCSPL prend connaissance de la prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 du contrat pour la concession de réseau de distribution du gaz de la Métropole pour la Ville de Lyon. La commission soutient l'objectif de mettre en place un contrat identique avec le SIGERLY, qui gère, pour la Métropole, la compétence de distribution du gaz sur son territoire.

En ce qui concerne l'activité, la CCSPL constate que la consommation poursuit sa tendance à la baisse. Elle note la tendance au vieillissement du réseau et la stabilité du nombre de compteurs actifs.

La commission prend acte de l'enjeu de maintien du réseau en bon état de fonctionnement. La CCSPL souhaite que l'on puisse s'assurer de la surveillance effective de l'ensemble du réseau, et demande la mise en place d'un indicateur à cet effet. La commission pointe la baisse significative du taux de respect des délais de raccordement (70 % en 2018 contre 81 % en 2016).

La CCSPL continuera d'être vigilante sur la qualité de service. La commission entend les explications de l'augmentation du nombre de réclamations, attribuée à une meilleure identification du concessionnaire par les clients. La CCSPL se dit attentive à l'harmonisation des indicateurs de satisfaction client, entre la Métropole et le SIGERLY, et souhaite, pour l'avenir, disposer d'un bilan à l'échelle de la concession.

La CCSPL maintient son soutien à la Métropole, Autorité Organisatrice de l'Énergie sur son territoire, dans sa recherche, auprès du concessionnaire, d'une

La commission souhaite que les coupures d'électricité faites à la demande du fournisseur soient plus contrôlées et se dit favorable à des solutions destinées à faciliter l'accès des usagers aux données, tels que des coffres -forts numériques sécurisés.

La commission réitère sa demande d'informations concernant le respect du délai de devis de réalisation des travaux.

La CCSPL estime être dans l'incapacité d'évaluer les informations financières, compte tenu de la part des charges indirectes, des changements de méthode et du peu d'explications sur les évolutions constatées.

La commission déplore globalement l'opacité des informations, le manque de transparence et le comportement des concessionnaires en situation de monopole. La CCSPL soutient à l'unanimité la Métropole de Lyon dans les négociations portant sur le contrat de la Ville de Lyon et particulièrement dans les exigences de clarification, de lisibilité, de transparence et de gouvernance.

La commission souhaite disposer d'une vision consolidée sur les contrats pour la Ville de Lyon et pour le Sigerly.

plus grande transparence, et d'une meilleure utilisation des données, en cohérence avec le déploiement du Schéma Directeur des Énergies. La commission se dit consciente des enjeux de diversification des sources d'énergie, dont le gaz constitue une des solutions pour le « territoire zéro fioul ».

La CCSPL réitère sa demande d'informations sur les causes et la durée des coupures et plus globalement sur la qualité de la distribution du gaz sur le territoire.

En ce qui concerne les investissements, la CCSPL pointe une baisse du volume (11,11 M€ contre 13,41 M€ en 2017) et note la progression de la part des travaux d'adaptation et de modernisation ainsi que de déclassement d'ouvrages, et une baisse des travaux de développement. La commission constate le déploiement de Gazpar sur la moitié des points de comptage sur Lyon, dont 91 % télétransmettent, le déploiement étant prévu jusqu'en 2021.

Quant à l'aspect financier, la CCSPL prend acte du résultat net négatif - à hauteur de -2,3 M€-, de la concession, compte tenu de critères tels que l'impact climatique ou le système de péréquation nationale appliquée par le concessionnaire.

Comme en 2018, la CCSPL, à l'unanimité, réitère sa demande au concessionnaire d'une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations contenues dans le compte-rendu d'activité annuel;

DE LA SOCIÉTÉ ATRIUM CIMETIÈRES / CREMATORIUMS DE BRON-PARILLY ET DE RILLIEUX-LA-PAPE

La commission prend connaissance de l'activité 2018 d'ATRIUM, délégataire de service public de la Métropole de Lyon jusqu'en 2023, et filiale de la société OGF - Omnium de Gestion et de Financement.

La commission relève les mêmes tendances que l'année précédente : augmentation des crémations, stagnation des inhumations et évolution régulière des ventes de concessions.

Pour la partie financière, la CCSPL pointe la chute du résultat de l'année 2018, toutefois positif, et note, que de ce fait, le résultat net progresse plus lentement.

La CCSPL souligne la rentabilité moyenne du contrat avant impôts de 4,7 %, et se dit favorable à l'annulation de la hausse de tarif des crémations, initialement prévue en 2020, au vu des résultats supérieurs au compte d'exploitation prévisionnel.

La commission prend acte que les investissements, du concessionnaire sont moins élevés, et que ceux du délégant, sur les deux sites (Bron et Rillieux-la-Pape), se maintiennent à un niveau important (983 K€ HT), grâce à la poursuite de l'aménagement de clairières.

La CCSPL souligne la transparence sur l'utilisation des recettes de valorisation des métaux issus des crémations. La commission approuve le choix de réaliser une œuvre artistique qui sera installée sur le site de dispersion de Bron, ainsi que le versement de subventions à 6 associations liées au deuil.

En matière environnementale, la CCSPL soutient l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et le réemploi sur place des déchets verts, ainsi que le projet d'arrosage automatique des deux sites. La commission demande à disposer, pour l'année prochaine, d'un bilan de la convention sur la biodiversité au sein des cimetières, signée en octobre 2018 pour une durée de 3 ans, entre le concessionnaire et des associations de défense de l'environnement. La Commission note que les émissions atmosphériques du crématorium de Bron respectent les limites réglementaires et souhaite disposer, dans la mesure du possible, des données en volume annuel de polluants.

La CCSPL note le projet d'extension de 2 ha actuellement en cours d'étude par les services de la Métropole sur le site de Bron, et souhaite que soit engagée une réflexion sur une politique publique métropolitaine du funéraire, en lien avec les Communes. La commission émet le vœu que soit abordée la question, à moyen terme, de la capacité d'accueil dans les cimetières de l'agglomération lyonnaise et le choix d'un emplacement à prévoir pour un troisième cimetière métropolitain.





Golf de Chassieu- visite mai 2019 © SH Grand Lyon

Avis sur le rapport annuel 2018

DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN GOLF GRAND LYON-CHASSIEU

La CCSPL prend connaissance de l'activité du golf de Chassieu pour l'année 2018, liée à l'exécution du contrat de concession signé avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035.

La commission encourage les actions visant à démocratiser le golf, telles que la politique raisonnée des tarifs, en ce qui concerne les jeunes et les familles, mais également les démarches à destination du public féminin, et enfin l'évolution positive du chiffre d'affaires de l'enseignement.

La CCSPL relève que l'activité du golf s'inscrit dans le tissu économique local, comme l'atteste le taux de fréquentation du restaurant par des personnes externes à la structure.

En ce qui concerne les données d'activité, la commission se dit satisfaite de la hausse de la fréquentation, dont +13 % pour les droits d'entrée uniques (*green fees*), ainsi que de celle du nombre d'abonnements (+8 %).

La CCSPL souligne également la progression du chiffre d'affaires global, dont la restauration et la boutique.

La commission se félicite que des enquêtes de satisfaction aient été mises en place, qui font ressortir des points d'amélioration possibles, dont certains liés aux investissements en attente (notamment les départs et les bunkers).

Pour 2018, la CCSPL pointe la poursuite des travaux de Gros Entretien Renouvellement et d'investissements, tels que l'achat d'une licence pédagogique (« The Stadium Concept ») destinée en particulier aux enfants.

Pour ce qui est des aspects environnementaux, la CCSPL souhaite qu'une réflexion puisse être entamée sur la diversification des ressources en eau. La commission encourage les actions du délégataire en vue de minimiser les recours à l'arrosage et à l'utilisation de produits phytosanitaires, dont il est aujourd'hui difficile de se passer complètement (entretien des *greens* notamment, utilisation de fongicides pour les champignons).

Enfin, la CCSPL restera attentive au lancement des travaux, prévus pour le premier trimestre 2020 pour la construction du nouveau club-house, en lien avec l'approbation du PLU-H. La commission note que la livraison est prévue à l'été 2021. La CCSPL souhaite que cette infrastructure contribue au rayonnement et à l'attractivité du golf de Chassieu.

La CCSPL souligne la transparence dans la communication du délégataire du golf de Chassieu.

Avis sur le rapport annuel 2018

DE LA SOCIÉTÉ GLECCCL CITÉ INTERNATIONALE-CENTRE DES CONGRÈS DE LYON

La CCSPL prend connaissance du renouvellement du contrat d'affermage signé avec le délégataire, la société GL Événements pour la Cité internationale du Centre des Congrès de Lyon, à compter du 1^{er} juillet 2018.

La commission relève l'activité, toujours élevée en 2018, du Centre des Congrès, malgré un nombre moins important d'événements - diminution du nombre de congrès et d'événements d'entreprises - mais de plus grande ampleur, dans un contexte toujours plus concurrentiel, entre villes françaises et européennes.

La CCSPL tient à souligner le maintien, pour la troisième année consécutive, du positionnement national de la destination Lyon, 2^e au classement *International Congress and Convention Association* (ICCA) des villes européennes organisatrices de congrès scientifiques et associatifs internationaux, grâce à des événements tels que l'accueil des tables rondes de l'Union des Associations Internationales (UIA) ou encore la conférence *World Wide Web*. La commission souhaite disposer d'informations sur les critères retenus pour ce classement et de données permettant d'apprécier l'évolution de l'activité par rapport au nombre de personnes accueillies (nombre de journées-congrégistes).

La CCSPL pointe un chiffre d'affaires consolidé de 20,5 M€, en progression de 6 % par rapport à l'année 2017, soit l'une des 3 meilleures années depuis 2007 et un résultat net après impôts en hausse de 45 %.

La commission prend acte du bilan positif de l'ancien contrat avec une rentabilité moyenne sur la durée du contrat de 4 %. La CCSPL salue l'effort en matière de dépenses de Gros Entretien Renouvellement (+ 10 K€ en fin de contrat).

La CCSPL soutient la poursuite des actions de la Métropole et du délégataire en faveur de l'environnement, dans les domaines de l'énergie (poursuite de la campagne de passage à de l'éclairage LED) et de la gestion des déchets (incluant à présent, également, les déchets alimentaires).

La CCSPL s'étonne de l'importance de la surconsommation d'eau - 3200 m³ annoncés par le délégataire-, générée en grande partie par un incident survenu sur un réseau de sécurité en matière de risque incendie (ou *sprinklage*), lors de tests réalisés en septembre 2018. La commission souhaite, à l'avenir, pouvoir disposer d'éléments contextuels et d'explications complémentaires sur la gestion et l'évaluation de cette surconsommation. La CCSPL approuve pleinement la mise en place par le délégataire d'un système d'alerte automatique (relevés TELEO+), sur toutes les canalisations principales de distribution en eau du Centre des Congrès, suite à cet incident.

En matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, la CCSPL note la poursuite des efforts du délégataire pour améliorer encore les conditions d'accueil des PMR au sein du Centre des congrès, avec les études réalisées en 2018 pour la mise aux normes de l'ensemble des sanitaires du bâtiment aval (travaux prévus en 2019).

AUTRES AVIS DE LA CCSPL

• Jeudi 17 octobre 2019

AVIS DE LA CCSPL SUR LE PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En application de l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement du service public de l'assainissement.

Au vu de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la commission consultative des services publics locaux se prononce **FAVORABLEMENT**.

Rappel des votes : 34 voix exprimées

• 34 voix favorables (unanimité)

Cet avis sera communiqué au Conseil métropolitain avant de délibérer sur la révision du règlement du service public de l'assainissement.



Eau de Jonage ©L.Danière Grand Lyon



Step Feysine © H. Canet



Vue aérienne © GrandLyon J. Leone



Champ captant andainage © L.Danière-GrandLyon

LOI N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité**ARTICLE 5**

- I – Le titre 1^{er} du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales est complété par un chapitre III : « Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics » comprenant un article L.1413-1 ainsi rédigé :

Art. L.1413-1 (Modifié par Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 162)

Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions.

Cette commission, présidée par le maire, le président du Conseil général, le président du Conseil régional, le président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1 - Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2 - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
- 3 - Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4 - Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- 2 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;
- 4 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 art. 58 II. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008).

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets.

- II** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1411-4 du même code.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- III** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1412-1 du même code

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie soumise aux dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1.

- IV** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1412-2

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes peuvent individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie soumise aux dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Sont toutefois exclus les services qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité locale elle-même.

- V** – Dans le même code, l'article L.2143-4 est abrogé et le dernier alinéa de l'article L.5211-49-1 est supprimé.

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Décembre 2019

la métropole
GRAND LYON